

Institut Equestre National Avenches

Concept de protection du centre d'entraînement

1. Généralités

- Nouvelles mesures prises par l'État de Vaud le 3 novembre 2020
- Directives sanitaires/épidémiologiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Toute personne présentant des symptômes de maladie n'est pas autorisée à se rendre à l'IENA.

2. Réservation

- Toute personne externe souhaitant utiliser les installations doit obligatoirement s'annoncer auprès du secrétariat IENA 48h avant la venue. Ceci par e-mail (info@iena.ch), en indiquant son nom, son prénom, son numéro de téléphone et le nombre de chevaux. Aucune réservation sur place est autorisée.
- La réservation est valable qu'une fois confirmée par le secrétariat.

3. Paiement

- Le paiement des réservations doit se faire uniquement par virement bancaire ou par bon d'utilisation à déposer dans une des deux boîtes aux lettres qui se trouvent devant la porte d'entrée du bureau et devant la porte d'entrée du restaurant.
- En aucun cas le paiement des réservations ou l'achat de bons d'utilisation ne peut se faire au restaurant.
- L'achat de bons d'utilisation peut se faire par virement bancaire (avec envoi par courrier postal) ou directement sur place auprès du secrétariat IENA. En cas d'achat sur place, les mesures de protection prévues au point 4 doivent être respectées.

4. Fréquentation du secrétariat

- Une seule personne à la fois est admise au secrétariat.
- Le port du masque est obligatoire.
- Toute personne visitant le secrétariat doit préalablement se désinfecter les mains avec le matériel mis à disposition à cet effet.
- Une distance minimale de 1m50 doit constamment être respectée.
- Les poignées de porte et l'enceinte du secrétariat sont régulièrement nettoyées et désinfectées.

5. Arrivée sur le site et parking

- L'arrivée sur le site se fait par des moyens de transport individuels.
- Dès l'arrivée sur le site, le port du masque est obligatoire (sauf à cheval).
- Le déplacement doit être planifié de manière à arriver sur le site au plus tôt 30 minutes avant la plage horaire réservée pour utiliser l'infrastructure.
- Le stationnement doit se faire uniquement sur le parking prévu à cet effet. Une distance minimale de 1m50 doit être respectée entre chaque véhicule.

6. Vestiaire et toilettes

- Les vestiaires sont fermés.
- Seules les toilettes indiquées sur le plan en annexe peuvent être utilisées. Elles sont nettoyées et désinfectées régulièrement.

7. Utilisation des infrastructures

7.a Règles générales

- Le port du masque est obligatoire (sauf à cheval).
- Une distance d'1m50 doit être respectée, à pied et à cheval.
- L'accès aux infrastructures n'est autorisé qu'aux personnes qui se sont annoncées auprès du secrétariat IENA et qui en ont reçu l'autorisation.
- Les infrastructures indiquées « fermées » ne peuvent en aucun cas être utilisées.
- Une liste des personnes annoncées est remise chaque jour à 16h pour le lendemain aux responsables des infrastructures et à la direction de IENA. Des contrôles sur le terrain seront effectués.
- Des instructions supplémentaires données par les responsables des infrastructures doivent être respectées.
- Les moniteurs et personnes accompagnantes doivent être annoncées dans le cadre des effectifs autorisés.
- L'entraînement se fait de manière individuelle ou par groupe de 5 personnes au maximum (cavaliers, entraîneurs et accompagnants compris).
- Une distance minimale de 1m50 doit être constamment respectée entre chaque personne, y compris à cheval.
- L'exécution de nouveaux exercices ou leçons qui présentent un risque accru d'accident est à éviter.
- Tout cavalier doit libérer les pistes et installations d'entraînement rapidement dès la fin du travail.

8. Boxes

- La location de boxes de passage est possible et les règles mentionnées sous 7.a s'appliquent. La demande doit être faite auprès du secrétariat. Les règles de distanciation et d'hygiène de l'OFSP s'appliquent.

9. Restaurant

Selon les directives de l'État de Vaud, le restaurant est fermé dès le 4 novembre 15h et jusqu'au 30 novembre 2020 au moins.

10. Exclusion

- IENA se réserve le droit d'interdire l'accès à ses infrastructures à toute personne qui ne respecterait pas ce concept de protection.

11. Communication

- Le présent concept est disponible sur le site www.iena.ch

Les points les plus importants à retenir

- S'annoncer au secrétariat 026 676 76 68 – info@iena.ch 48h avant
- Paiement par virement bancaire ou par bon à déposer dans une boîte aux lettres
- Port du masque obligatoire
- Toujours respecter une distance minimale de 1m50, même à cheval
- Maximum 5 personnes par groupe, cavaliers, entraîneurs et accompagnants compris